



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le
ID : 033-253306617-20240917-2024_29-DE



Séance du 17 septembre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10/09/2024

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	EX	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC		Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240917-2024_29-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye représentée par Madame DELAUGE, Déléguée suppléante de la CDC de Blaye.

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Dominique BÈC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Louis CAVALERO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de L'Estuaire,

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,
Monsieur DOLIGÈZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2024, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2024-29

Objet : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-14, du 09 avril 2024, validant le budget primitif pour l'année 2024.

Considérant que suite au vote du Budget Primitif 2024, il est proposé d'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°15 (Smicval Market de l'Estuaire) et 18 (Smicval Market du Libournais) afin de tenir compte de la réalité de l'exécution des deux projets.

Considérant l'exposé ci-dessous.

- APCP N° 15 Smicval Market Estuaire

La Communauté de Communes de l'Estuaire souhaitant s'engager dans le dispositif Zéro Chômeur Longue Durée, a proposé au SMICVAL en lieu et place de la modernisation du pôle existant à St Aubin de Blaye de créer un Smicval Market afin d'en faire la porte d'entrée de cette dynamique. Le projet est donc co-porté avec le CCE de l'Estuaire.

Le comité syndical a voté le 12 avril 2022 la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour suivre le projet. L'AP/CP n°15 Smicval Market de l'Estuaire prévoit ainsi une enveloppe de 2 656 000€ (actualisée en décembre 2023), jusqu'en 2025.

Les fortes pluies des 6 premiers mois de l'année ont révélé l'existence d'un risque de pollution de la nappe phréatique nécessitant des travaux complémentaires sur le bassin de rétention des eaux du site afin de réaliser un délestage.

Ce dernier est préconisé (étude hydrogéologique) pour éviter la stagnation des eaux de pluie mais entraîne un surcout estimé à +84 000€ TTC maximum. Le besoin final et le coût correspondant sont affinés par une étude complémentaire dont le résultat sera livré en novembre.

Par ailleurs, un remblaiement complémentaire est apparu indispensable lors de la réalisation des travaux afin de garantir la structure de la construction. Le surcout atteint 35 000€ TTC.

Enfin, l'enveloppe aléas a été consommée pour 70 000€ TTC en raison de dépassements sur plusieurs lots du marché de travaux. Afin de conserver des marges de manœuvre (avenants, révisions de prix), il apparaît judicieux et prudent de la reconstituer.

- ⇒ En raison de ces éléments, il est donc proposé d'augmenter le montant de l'AP/CP 15 de +190 000€, portant ainsi son montant final à 2 846 000€ TTC.

Il apparaît également nécessaire d'ajuster la programmation des Crédits de Paiement (CP) afin de prendre en compte la réalité de l'exécution des travaux.

Le BP 2024, prévoyait ainsi des CP à hauteur de 1 252 512€ TTC. L'enveloppe ainsi prévue a été consommée en totalité en raison des avances versées aux titulaires de certains lots du marchés travaux (460 000€ TTC) qui donneront lieu à récupération en 2025 pour 375 000 € (au lieu de 2024 initialement envisagé).

Compte-tenu de ces éléments, les CP 2024 nécessitent un ajustement pour intégrer l'impact des avances versées et les dépenses supplémentaires citées ci-avant. Les CP 2025 sont ajustés également en conséquence. Une décision modificative est soumise au vote en lien avec ces éléments.

⇒ Il est donc proposé d'ajuster le montant des CP 2024 et 2025 en conséquence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 846 000,00 € TTC :

Postes de Dépenses	Réalisé 2018 à 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	Total
Annonces marchés		2 592,00 €	2 112,00 €	- €	4 704,00 €
Communication	2 160,00 €	3 000,00 €	1 800,00 €	25 200,00 €	32 160,00 €
Achat terrain		139 191,09 €	- €	- €	139 191,09 €
Maître d'œuvre - MOE - AMO	136 555,26 €	45 577,30 €	76 000,00 €	36 867,44 €	295 000,00 €
Travaux (dont avances versées)	4 965,60 €	46 317,88 €	1 547 270,00 €	604 446,52 €	2 203 000,00 €
Assurance DO (2%)		- €		30 000,00 €	30 000,00 €
Aléas de chantier (3%)		- €	3 800,00 €	80 092,91 €	83 892,91 €
Mobilier		- €	6 000,00 €	31 052,00 €	37 052,00 €
Equipements		- €	- €	21 000,00 €	21 000,00 €
Total	143 680,86	236 678,27	1 636 982,00	828 658,87	2 846 000,00

- APCR N°18 Smicval Market du Libournais

Le comité syndical a voté le 9 avril 2024 la création d'une AP/CP pour suivre le projet du Smicval Market du Libournais. Pour rappel, le projet associé au Smicval Market la création d'un tiers lieu animé par un collectif citoyen et visant à développer des activités sociales et économiques favorisant la réduction des déchets.

L'AP/CP créée débute à la phase de construction du projet et prévoit une enveloppe de 7 701 000€ TTC, jusqu'en 2026.

La notification du marché de travaux intervient finalement plus tardivement que prévu en raison de la complexité du marché qui a allongé la rédaction et la publication du marché. Les travaux débiteront donc à partir d'octobre au plus tôt, entraînant un décalage de CP de 2024 sur 2025.

Pour information, seront payés en 2024 dans le cadre du marché de travaux les éventuelles avances que peuvent solliciter les titulaires sur certains lots, et le désamiantage.

⇒ Il est donc proposé de reprogrammer 283 135€ TTC de 2024 sur 2025. Le montant total de l'APCP n'est pas modifié. Une décision modificative est soumise au vote en lien avec ces éléments.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 7 701 000 € TTC :

Postes de Dépenses	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Annonces marchés	3 600 €			3 600 €
Maître d'œuvre - MOE - AMO	195 117 €	190 800 €	23 883 €	409 800 €

Travaux - Tranche ferme	1 015 075 €	3 203 410 €	221 515 €	4 440 000 €
Travaux - Tranches optionnelles	0 €	840 000 €	732 000 €	1 572 000 €
Assurance DO (2%)	0 €	0 €	86 400 €	86 400 €
Aléas de chantier (3%)		133 200 €	48 000 €	181 200 €
Equipement		648 000 €	360 000 €	1 008 000 €
Total	1 213 792 €	5 015 410 €	1 471 798 €	7 701 000 €

Considérant les éléments susvisés détaillés, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter les modifications des AP/CP.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	41
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'adopter les modifications des AP/CP, comme décrites ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

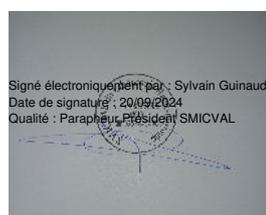
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 septembre 2024

Publié le : 23.09.2024

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240917-2024_29-DE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 19/09/2024
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL